Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

Cabinet
Bureau de gestion de crise,
de défense et de sécurité nationale

Charleville-Mézières, le 1er décembre 2019

ALERTE

Destinataires : Tous les Maires et les Services : Sous-Préfectures (SEDAN, RETHEL, VOUZIERS), Groupement de Gendarmerie (CORG), Délégation Militaire Départementale, Direction Départementale de la Sécurité Publique, SDIS (CTA), DDT, Conseil Départemental (Routes), DIR Nord, DDCSPP, ARS, DREAL, DSDEN, SAMU, ENEDIS, GrDF, Orange, SNCF, RTE, VNF, Adrasec 08, COZ

BULLETIN DE VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE

VIGILANCE JAUNE NEIGE VERGLAS - SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE A SURVEILLER
Valable du dimanche 1er au lundi 2 décembre 2019

Le Préfet des Ardennes vous informe que le département des Ardennes est placé en vigilance **JAUNE Neige-Verglas** - Situation Météorologique à Surveiller - pour aujourd'hui 1er décembre et la nuit prochaine.

Situation actuelle :

Des précipitations se produisent dès le début d'après-midi. En général continues et durables, ces précipitations s'atténuent, devenant plus éparses. La limite pluie-neige peut s'abaisser jusqu'à 200 mètres. Les cumuls de pluie peuvent atteindre localement 5 millimètres. Températures maximales comprises entre 2 et 4 degrés.

Pour la nuit prochaine :

Le ciel sera couvert avec par moment des précipitations faibles. La limite pluie-neige peut s'abaisser jusqu'en plaine en première partie de nuit. En cours de nuit, des éclaircies se forment sur la Thiérache et autour de la vallée de la Meuse. Elles se généralisent rapidement. Vent de Nord, localement modéré.

Températures minimales : -2 à -4 degrés.

Attention, avec des sols très mouillés, les chaussées pourront devenir très glissantes.

Conseils de comportement:

* Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
* Privilégiez les transports en commun.
* Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé.
* Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
* Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
* Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
* Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
* Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
* Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
* N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero...) et les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Pour le préfet,
Le sous-préfet de permanence,

Cyrille LEFEUVRE